

Après la mise en application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (ALUR), promulguée en 2014, dans la ville de Paris depuis l'année dernière, la [METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE](#) / **T** : 03.20.21.22.23 pourrait être la seconde à l'expérimenter. D'abord prévue pour être mise en oeuvre début 2016, la loi s'était vue fortement contestée par de nombreux professionnels de l'immobilier, comme la [FNAIM / FEDERATION NATIONALE DES AGENTS IMMOBILIERS](#) / **T** : 01.44.20.77.00, et les loyers de références sont maintenant attendus pour novembre, l'encadrement des loyers pouvant arriver au printemps 2017. Pour fixer ce loyer médian, l'ADIL du Nord a collecté 12 000 baux, dont les données seront réparties selon plusieurs critères, et une fois l'arrêté pris, les bailleurs devront s'y conformer.